

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
Mme Gayte et Mme Robert

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre II, substituer au mot :

« abus »

le mot :

« agissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à substituer le terme « abus » par « agissements » car le terme d'abus signifie un « usage mauvais ou excessif », ce qu'il voudrait dire, comme le souligne Mme Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité, qu'il y a des abus sexuels sur mineurs qui sont acceptables ou non-excessifs. Il faudrait le modifier par « agissements ».